

## Le 7 juillet 1772 - Crémont à Provost

---

Un document des Archives Nationales. A.N. Col E 343, dossier Provost. Vue 336.

Distribution aux cultivateurs de l'île Bourbon de 1000 muscades, et 16 plants de géroflier et de muscadier. Gillot va partir pour les Seychelles y planter des épices.

---

Copie d'une lettre de M. Crémont, commissaire ordonnateur à l'île de Bourbon à M. Provost, commissaire de la marine, datée du 7 juillet 1772.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 du mois passé, l'extrait du journal de la campagne glorieuse et intéressante que vous venez de faire aux îles Moluques sur le bâtiment du Roi, *l'Isle de France*, commandé par M. de Coëtivi, enseigne de vaisseau, ainsi que l'état des graines et plants de géroflier et muscadier que vous avez rapportés sur ce même bâtiment et sur la corvette *le Nécessaire* qui l'accompagnait. J'ai vu avec le plus grand plaisir que cette seconde mission avait été couronnée par un succès aussi complet que votre première en 1770, qu'elle n'avait pas été moins hasardeuse et que vous vous en étiez tiré avec le même bonheur. Recevez, Monsieur, mon sincère compliment, et croyez que j'ai partagé vos périls et vos travaux dans le temps avec toute la sollicitude et tout l'intérêt que devait y prendre un camarade et un citoyen.

Nous voilà donc, grâce à vos soins, à votre activité et à votre zèle, possesseurs de biens très précieux et d'une branche de commerce qui peut un jour dédommager l'Etat des dépenses énormes que ces îles lui coûtent. Dieu veuille que nous sachions la mettre à profit, et que l'ineptie et la basse jalousie ne rendent pas inutiles les peines et les travaux que vous avez essayés pour nous apporter cette toison d'or.

J'ai reçu aussi par M. Cordé la petite caisse contenant les 50 muscades que vous m'avez adressées. Il s'en est trouvé 11 bien germées ; environ une vingtaine bien fraîches encore, mais les autres étaient en mauvais état. Cet officier m'a remis pareillement le connaissance des plants et graines de géroflier et muscadier, les 50 exemplaires de l'Instruction imprimée sur la manière de planter et cultiver avec succès le géroflier et le muscadier, et le Procès-verbal dressé par M. Commerson et déposé au Contrôle de l'Isle de France.

J'ai fait remettre la barrique contenant les 1000 muscades, et les 21 plants, dont 16 de géroflier et de muscadier, dans un endroit frais en attendant la distribution générale que je vais en faire incessamment à nos cultivateurs les plus intelligents, et dont les terrains y seront les plus propres.

J'ai fait délivrer ici à M. Gillot tout ce qu'il m'a demandé pour la plantation qu'il va faire aux îles Seychelles d'une partie des muscadiers et géroflers qui lui ont été confiés. Ces îles se trouvent par la même latitude que l'île de Banda, et M. Poivre s'étant assuré de la bonté du sol pour la plantation des épiceries, M. Gillot, qui m'a paru avoir bien à cœur sa mission pourra bien, dans quelques années, faire des îles Seichelles les Moluques françaises.

J'ai l'honneur d'être etc.

Signé Crémont

\* \* \*